

## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

---

### **Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 9 mars 2026,**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil tenue à salle du conseil au 1428, route 122

Formant le quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne

Sont présents les conseillers suivants :

François Lupien, conseiller poste #1

Pierre Côté, conseiller poste #2,

Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3,

Éric Allard, conseiller poste #4,

Josiane Leblanc-Danis, conseillère poste #5

Karina Poudrier, conseillère poste #6.

Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière, ainsi que Gaby Tessier, inspecteur sont également présents.

---

À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

---

### **1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE.**

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

---

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;**

2026.028

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par François Lupien et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2026 ;**

2026.029

Il est proposé par Josiane Leblanc-Danis, appuyé par François Lupien et résolu d'adopter le procès-verbal du 9 février 2026 tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

### **4. CORRESPONDANCE ;**

La correspondance est déposée.



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

2026.030

### **5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS :**

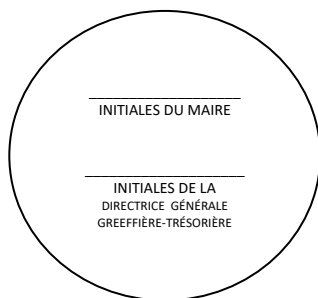
Considérant les comptes à payer en date du 9 mars 2026, et effectués durant le mois :

#### **Comptes payés durant le mois et au 9 mars 2026 :**

#	Fournisseurs (description)						MONTANT
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600091 (I)		DD 02 26	2026-02-02	1082	INT COMMUNICATION	Site internet / février 2026	63,18 \$
202600092 (I)		DD 02 26	2026-02-02	1124	GBL MERCH	Frais terminal / février 2026	27,08 \$
202600093 (I)		DD 02 26	2026-02-04	1136	DESJARDINS REER	REER	91,56 \$
202600094 (I)		DD 02 26	2026-02-11	1136	DESJARDINS REER	REER	91,56 \$
202600095 (I)		DD 02 26	2026-02-12	649	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	111,26 \$
202600096 (I)		DD 02 26	2026-02-05	649	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	111,26 \$
202600097 (I)		DD 02 26	2026-02-16	1103	BENEVA	Assurance collective, février 2026	1 133,90 \$
202600098 (I)		DD 02 26	2026-02-03	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #2788	161,22 \$
202600099 (I)		DD 02 26	2026-02-03	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #2788	38,96 \$
202600100 (I)		DD 02 26	2026-02-09	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #2788	38,96 \$
202600101 (I)		DD 02 26	2026-02-13	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #2788	36,88 \$
202600102 (I)		DD 02 26	2026-02-03	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #2 élus finissa	5 815,87 \$
202600103 (I)		DD 02 26	2026-01-03	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #5 finissante 2	4 400,74 \$
202600104 (I)		DD 02 26	2026-02-09	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #6 finissante 2	3 710,01 \$
202600105 (I)		DD 02 26	2026-02-16	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #7 finissante 2	3 710,01 \$
202600106 (I)		DD 02 26	2026-02-05	502	GROUPE MASKATEL	Téléphone 1er au 28 février 2026	52,74 \$
202600107 (I)		DD 02 26	2026-02-05	502	GROUPE MASKATEL	Internet garage 1er au 31 janvier 20	135,28 \$
202600108 (I)		DD 02 26	2026-02-25	90	COGECO CABLE INC.	Internet 1er au 31 février 2026	172,41 \$
202600109 (I)		DD 02 26	2026-02-25	996	Telus	Geotab camion déneigement (2) 12	64,39 \$
202600110 (I)		DD 02 26	2026-02-25	242	HYDRO QUEBEC	Éclairage public / 1er au 31 janvier 2	82,06 \$
202600111 (I)		DD 02 26	2026-02-25	478	SOCIETE ASSURANCE AUTO	Immatriculation: Silverado 2022 jusq	592,35 \$
202600112 (I)		DD 02 26	2026-02-18	1136	DESJARDINS REER	REER	91,56 \$
202600113 (I)		DD 02 26	2026-02-25	1136	DESJARDINS REER	REER	91,56 \$
202600114 (I)		DD 02 26	2026-02-26	649	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	111,26 \$
202600115 (I)		DD 02 26	2026-02-19	649	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REER	111,26 \$
202600116 (I)		DD 02 26	2026-02-24	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Registre des salaires #8 finissante 2	5 356,85 \$
202600117 (I)		DD 02 26	2026-02-24	1143	SERVICE DE PAIE DESJARDI	Service de paie et ressource #2788	36,88 \$
202600118 (I)		DD 02 26	2026-02-26	680	VISA DESJARDINS	Gaby /12 rouleaux timbres essence,	1 767,64 \$
202600119 (I)		DD 02 26	2026-02-26	680	VISA DESJARDINS	quincaillerie Valérie / amazon	11,49 \$
202600121 (I)		DD 02 26	2026-02-05	1205	GRENKE	Location photocopieur 19-01 au 31-03	524,29 \$
202600120 (I)	10647	DD 02 26	2026-01-21	360	MUN. NOTRE-DAME-DU-BON-	Rapport incendie décembre 2025 / d	31 719,33 \$
<b>Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000</b>							<b>60 463,83 \$</b>
<b>Total des paiements émis</b>							<b>60 463,83 \$</b>
<b>Total des paiements émis par type de paiement</b>							
<b>Total des chèques</b>							<b>60 463,83 \$</b>
<b>Total des dépôts direct</b>							<b>0,00 \$</b>
							<b>60 463,83 \$</b>

#### **Comptes à payer au 9 mars 2026:**

#	Fournisseurs (description).....						montant
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600122 (I)		FA 03 26	2026-03-09	82	CANADIAN NATIONAL	Vandalisme 10e rg, 2025-09-22	758,33 \$
202600126 (I)		FA 03 26	2026-03-09	427	RGMR BAS-ST-FRANCOIS	Collecte bacs bruns / 16 février 202	482,90 \$
202600128 (I)		FA 03 26	2026-03-09	608	DENEIGEMENT DAVID BEAU	Déneigement 2025-2026, partie rue	402,41 \$
202600129 (I)		FA 03 26	2026-03-09	669	BUROPRO CITATION INC	papiers (lettre, lég, 11*17), stylo	350,27 \$
202600130 (I)		FA 03 26	2026-03-09	1003	CROIX ROUGE CANADIENNE	Entente aux personnes sinistrées m	225,00 \$
202600131 (I)		FA 03 26	2026-03-09	1054	HAMEL PROPANE DRUMMON	497,7 litres propane pour garage mu	426,04 \$
202600133 (I)		FA 03 26	2026-03-09	1166	ADN COMMUNICATION	Alertes municipales janvier 2026	94,02 \$
202600123 (I)	10648	FA 03 26	2026-03-09	94	COMBEQ	Congrès 2026 / Gaby	735,84 \$
202600124 (I)	10649	FA 03 26	2026-03-09	198	FQM	Formations oligatoires élus (7)	2 406,19 \$
202600125 (I)	10650	FA 03 26	2026-03-09	360	MUN. NOTRE-DAME-DU-BON-	Persévérance scolaire 12 carte-cad	459,02 \$
202600127 (I)	10651	FA 03 26	2026-03-09	464	SIUCQ	Contribution 2026	1 294,72 \$
202600132 (I)	10652	FA 03 26	2026-03-09	1125	NICOLE MARTEL	Canatien Tire / Javel, siège toilette,	83,31 \$
<b>Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000</b>							<b>7 718,05 \$</b>
<b>Total des paiements émis</b>							<b>7 718,05 \$</b>
<b>Total des paiements émis par type de paiement</b>							
<b>Total des chèques</b>							<b>4 979,08 \$</b>
<b>Total des dépôts direct</b>							<b>2 738,97 \$</b>
							<b>7 718,05 \$</b>



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

### **Comptes à payer post daté 2026:**

# Fournisseurs (description)..... montant

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202600077 (A)		FA 02 26	2026-03-01	350	MRC DRUMMOND	Quote-part mars 2026	10 396,74 \$
202600078 (A)		FA 02 26	2026-04-01	350	MRC DRUMMOND	Quote-part avril 2026	10 396,74 \$
202600079 (A)		FA 02 26	2026-05-01	350	MRC DRUMMOND	Quote-part mai 2026	10 396,74 \$
202600080 (A)		FA 02 26	2026-06-01	350	MRC DRUMMOND	Quote-part juin 2026	10 396,74 \$
202600081 (A)		FA 02 26	2026-03-01	427	RGMR BAS-ST-FRANCOIS	Quote-part mars 2026	10 573,44 \$
202600082 (A)		FA 02 26	2026-04-01	427	RGMR BAS-ST-FRANCOIS	Quote-part avril 2026	10 573,44 \$
202600083 (A)		FA 02 26	2026-05-01	427	RGMR BAS-ST-FRANCOIS	Quote-part mai 2026	10 573,44 \$
202600084 (A)		FA 02 26	2026-06-01	427	RGMR BAS-ST-FRANCOIS	Quote-part juin 2026	10 573,44 \$
202600085 (A)		FA 02 26	2026-07-01	427	RGMR BAS-ST-FRANCOIS	Quote-part juillet 2026	10 573,44 \$
202600086 (A)		FA 02 26	2026-08-01	427	RGMR BAS-ST-FRANCOIS	Quote-part aout 2026	10 573,44 \$
202600087 (A)		FA 02 26	2026-09-01	427	RGMR BAS-ST-FRANCOIS	Quote-part septembre 2026	10 573,44 \$
202600088 (A)		FA 02 26	2026-10-01	427	RGMR BAS-ST-FRANCOIS	Quote-part octobre 2026	10 573,44 \$
202600089 (A)		FA 02 26	2026-11-01	427	RGMR BAS-ST-FRANCOIS	Quote-part novembre 2026	10 573,44 \$
202600090 (A)		FA 02 26	2026-12-01	427	RGMR BAS-ST-FRANCOIS	Quote-part décembre 2026	10 573,41 \$
202600043 (I)	10646	FA 02 26	2026-07-15	360	MUN. NOTRE-DAME-DU-BON-	Quote part loisirs 2026	24 304,65 \$
<b>Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000</b>							<b>171 625,98 \$</b>
<b>Total des paiements émis</b>							<b>171 625,98 \$</b>

En conséquence, il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 239 807.86\$

\* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

\*\* Dépenses autorisées par l'inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.**

### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS ;**

La parole est donnée aux gens présents dans la salle.

### **7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES**

### **8 ADMINISTRATION:**

#### **8.1 MAI MOIS DE L'ARBRE:**

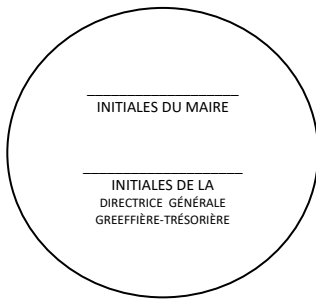
On va regarder s'il y a un minimum d'arbre à commander ou si on peut s'affilier avec une autre municipalité. On regardera pour faire une activité pour souligner le mois de l'arbre.

#### **8.2 CARRIÈRE - SABLIERE:**

2026.031

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'affecter les fonds de carrière et sablière aux dépenses de voirie annuelles.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.**



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

2026.032

### **8.3 SUBVENTION DÉPUTÉ :**

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil réalise chaque année des investissements importants pour maintenir son réseau routier dans les meilleures conditions possibles ;

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil doit affecter une part importante de son budget à la voirie locale (déneigement des rangs, nettoyage des fossés longitudinaux et des ponceaux, rapiéçage manuel et mécanisé de la chaussée, fauchage des abords de route, réparation de la signalisation et des glissières de sécurité, marquage des chaussées, etc.) et qu'elle taxe ses contribuables pour être en mesure de leur offrir un réseau routier convenable tout en respectant leur capacité de payer ;

Considérant que les sommes d'argent nécessaires à l'entretien de notre réseau sont de beaucoup supérieures aux revenus de taxation que la municipalité peut y consacrer et que sans l'aide gouvernementale, par l'entremise de notre député monsieur Sébastien Schneeberger nous ne pourrions maintenir la qualité actuelle de notre réseau ;

Considérant que notre député, monsieur Sébastien Schneeberger, nous a toujours consenti une aide financière importante, toujours fort appréciée, mais insuffisante pour combler nos besoins en regard de la réfection, de l'entretien de nos rangs;

Considérant qu'on doit refaire le lignage de tous les rangs, recharger les accotements, asphalte plusieurs sections de rangs et procéder au nettoyer plusieurs fossés;

En conséquence, il est proposé Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu de demander à notre député, monsieur Schneeberger, une aide financière d'un montant de 75 000 \$ dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal pour assurer l'intégrité des chemins municipaux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

2026.032

### **8.4 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 497-2026 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 163, CONCORDANCE MRC-964 ET 982:**

Un avis de motion est donné par Éric Allard qu'à une prochaine séance sera adopté le règlement 497-2026 pour faire la concordance au schéma. Le maire présente le projet de règlement.

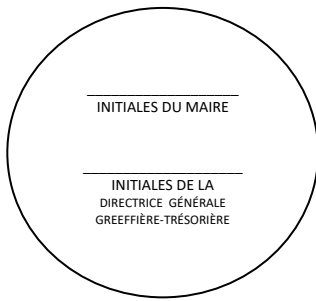
Projet de règlement 497-2026  
Modifiant le règlement 163 concordance MRC 964-982

#### **ARTICLE 1 –**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2 –**

L'article 8 de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant du texte et des mots et les définitions, est modifié comme suit :



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

- a) En ajoutant dans l'ordre alphabétique, la définition du terme « Limite de l'aire d'exploitation » qui se lit comme suit :

« Limite de l'aire d'exploitation : La surface du sol d'où l'on extrait des agrégats, y compris toute surface où sont déplacés les procédés de concassage et de tamisage et où l'on charge ou entrepose les agrégats. ».

### ARTICLE 3 -

L'article 66 de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant une nouvelle exploitation de carrière ou de sablière à des fins commerciales et nouvel usage sensible à proximité d'une carrière ou sablière, est modifié comme suit :

- a) En ajoutant à la fin de l'article, les alinéas et paragraphes suivants :

« La distance minimale entre la limite de l'aire d'exploitation et toute nouvelle rue doit être de :

- a) 70 m dans le cas d'une carrière;
- b) 35 m dans le cas d'une sablière;

L'implantation de tout nouveau site de prélèvement d'eau souterraine et de surface de catégorie 1 doit se faire de façon que la limite de l'aire d'exploitation d'une carrière ou sablière se retrouve à l'extérieur de l'aire de protection immédiate et intermédiaire de ces sites comme définie par la réglementation provinciale en vigueur.

Sauf en ce qui concerne un site de prélèvement d'eau, une municipalité qui souhaite permettre une distance inférieure aux normes prescrites par le présent article doit :

- a) Adopter un règlement conformément à l'article 145.42 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'encadrer l'implantation d'usages sensibles du type résidentiel;
- b) Exiger le dépôt d'une étude, réalisée par un professionnel habilité à le faire, qui doit démontrer que les nuisances générées (bruits, poussières, vibrations) par l'activité minière ne portent pas atteinte à la qualité de vie, à l'approvisionnement en eau potable et que des mesures de mitigation (normes de construction, bande boisée, bande tampon, etc.) sont proposés, s'il y a lieu.

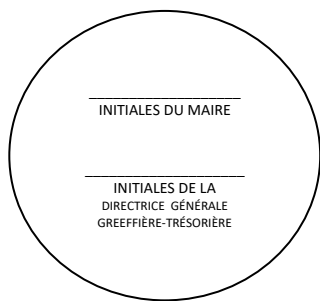
La reconstruction d'un bâtiment relié à un usage sensible bénéficiant d'un droit acquis pourra être autorisée. »;

### ARTICLE 4 -

L'annexe A de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant la grille des spécifications, est modifiée comme suit :

- a) En remplaçant sous la grille, la note (20) par la note qui se lit comme suit :

« (20) Ces usages sont autorisés en vertu de la LPTAA aux articles 31, 31.1, 40, 62.2, 101 à 103 et 105, ou pour donner suite à une décision de la CPTAQ ou du Tribunal administratif du Québec autorisant l'utilisation à des fins résidentielles avant le 2 septembre 2010 »;



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

- b) En remplaçant sous la grille, la note (21) par la note qui se lit comme suit :

« (21) Ces usages sont autorisés en vertu de la LPTAA aux articles 31, 31.1, 40, 62.2, 101 à 103 et 105, ou pour donner suite à une décision de la CPTAQ ou du Tribunal administratif du Québec autorisant l'utilisation à des fins résidentielles avant le 2 septembre 2010. Ces usages sont également autorisés sur un lot d'une superficie d'au moins 10 hectares adjacent à une route existante au 25 juillet 2017, à la condition d'obtenir une autorisation de la CPTAQ. Dans ce dernier cas, le bâtiment principal et les constructions accessoires à l'usage résidentiel doivent être situés à l'intérieur d'une superficie maximale de 5 000 m<sup>2</sup>. »;

### **ARTICLE 5 -**

L'annexe IV de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant les tableaux liés aux zones exposées aux glissements de terrain, est modifiée comme suit :

- a) En remplaçant les tableaux I, II, III et IV de cette annexe par de nouveaux tableaux. Le tout, tel que montré à l'annexe I du présent pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 6 -**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Stéphane Dionne  
Maire

\_\_\_\_\_  
Valérie Aubin  
Greffière-trésorière

### **8.5 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 498-2026 - MODIFIE GRILLE DES SPECIFICATIONS, ZONE AP-3:**

2026.033

Un avis de motion est donné par Pierre Côté qu'à une prochaine séance sera adopté le règlement 498-2026 pour modifier la grille des spécifications dans la zone AP3. Le maire présente le projet de règlement.

### **PROJET RÈGLEMENT #498-2026** **MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 163** **MODIFIANT LA GRILLE DES SPECIFICATIONS DANS LA ZONE AP3** **RÈGLEMENT #498-2026**

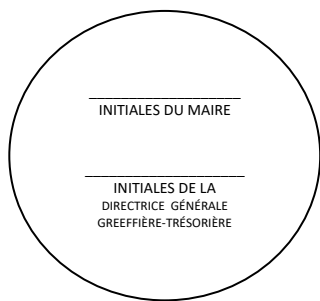
### **ARTICLE 1 -**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

### **ARTICLE 2 -**

L'annexe A de ce règlement de zonage # 163 de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, concernant la grille des spécifications, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant dans les cases correspondantes à la colonne « AP-3 » et aux lignes « Commerce et service C - II Reliés à l'automobile », « Commerce et service C - III Autres vente au détail, vente de gros » et « Industrie I - II



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Avec contraintes », la note « (25) » autorisant ainsi certains usages spécifiques selon la note 25 ;

Le note 25 existante se lit comme suit : « (25) Seul les usages entrepôt, soudure et assemblage, vente de machinerie et quincaillerie ainsi que l'entretien et la réparation de véhicules sont autorisés, existants au 25 juillet 2017. ».

### ARTICLE 3 -

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Stéphane Dionne  
Maire

\_\_\_\_\_  
Valérie Aubin  
Greffière-trésorière

### 8.6 DEMANDE D'ANNULATION DE RACHAT DES ARMES À FEU DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL:

2026.034

**Considérant** que le gouvernement fédéral a lancé, le 17 janvier 2026, le programme fédéral de rachat d'armes à feu de style arme d'assaut ;

**Considérant** que les Canadiens disposent de la période du 19 janvier au 31 mars 2026 pour adhérer audit programme, lequel prévoit la remise volontaire de leurs armes prohibées en échange d'une indemnisation ;

**Considérant** que les compensations financières prévues dans le cadre du programme de rachat sont jugées insuffisantes, inéquitables ou non garanties pour l'ensemble des propriétaires concernés ;

**Considérant** que les armes visées par la prohibition sont des armes civiles de chasse ou de tir sportif à conception moderne, et non des armes d'assaut militaires, et qu'elles ne sont ni utilisées ni requises par les Forces armées canadiennes pour assurer la défense du pays ;

**Considérant** que sur le territoire québécois, la Sûreté du Québec coordonnera l'opération ;

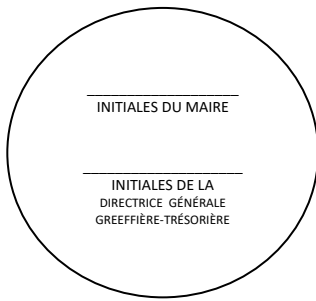
**Considérant** que les ressources policières sont déjà limitées et que leur mobilisation pour l'application de ce régime détourne des effectifs essentiels à la lutte contre la criminalité réelle ;

**Considérant** que la confiance entre la population et les corps policiers est un pilier fondamental de la sécurité publique ;

**Considérant** que l'application coercitive de cette prohibition risque de nuire à cette relation de confiance et d'accentuer les tensions sociales ;

**Considérant** que la sécurité publique constitue une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provincial, municipal ainsi que les corps policiers ;

**Considérant** que les municipalités sont des gouvernements de proximité, directement responsable du bien-être, de la cohésion sociale et de la sécurité de leur population ;



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

**Considérant** que les détenteurs légaux d'armes à feu sont déjà soumis à un régime strict de permis, de formation, d'enregistrement, de vérifications d'antécédents, d'entreposage sécuritaire et de conformité aux lois ;

**Considérant** que les données disponibles démontrent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal ;

**Considérant** que la priorité en matière de sécurité publique devrait être accordée à la lutte contre le trafic illégal d'armes, les groupes criminalisés et la contrebande ;

**Considérant** que la prohibition et le rachat obligatoire d'armes à feu ciblent principalement des citoyens respectueux des lois, sans impact direct significatif sur la criminalité ;

**Considérant** que l'imposition de ce régime représente une atteinte aux droits de propriété légitimes de ces citoyens ;

**Considérant** que ce régime ne tient pas compte des réalités territoriales, sociales, économiques et culturelles propres aux municipalités ;

**Considérant** que plusieurs communautés rurales, agricoles et nordiques utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, la subsistance, la protection des animaux d'élevage et la sécurité personnelle en région isolée ;

**Considérant** que plusieurs provinces canadiennes ont publiquement exprimé leur opposition à ce régime de prohibition et de rachat, refusant d'y collaborer ou d'en assurer l'application, en raison de son inefficacité, de son coût et de son caractère injuste ;

**Considérant** que les municipalités ne disposent d'aucun pouvoir réel dans l'élaboration de cette politique, mais subissent directement ses impacts ;

**En conséquence**, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par François Lupien et résolu que la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil demande officiellement au gouvernement fédéral de mettre fin à son programme de rachat des armes à feu de style arme d'assaut.

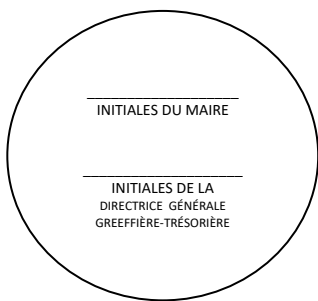
Que la municipalité affirme que la priorité en matière de sécurité publique doit être la lutte contre le trafic illégal d'armes, le crime organisé et la violence armée réelle, plutôt que la confiscation d'armes légalement détenues.

Que la municipalité demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin de revoir l'approche actuelle et de privilégier des politiques fondées sur des données probantes et l'efficacité réelle en matière de sécurité publique.

Que la municipalité affirme son soutien aux citoyens respectueux des lois, aux chasseurs, aux agriculteurs, aux communautés rurales et aux utilisateurs légitimes d'armes à feu.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise :

- À la Sûreté du Québec ;
- Au ministre de la Sécurité publique du Québec ;
- Au premier ministre du Québec ;
- Au ministre fédéral de la Sécurité publique ;
- Aux députés provinciaux et fédéraux concernés ;



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

- À la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- À l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

---

### **9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **9.1 COMITÉ INCENDIE:**

Les membres du comité font un compte rendu.

---

#### **9.2 FACTURES INCENDIE AU 31 JANVIER 2026 :**

2026.035

Considérant la facture incendie au 31 janvier 2026 au montant de 10 385.66\$;

- Dépense de la Paroisse à 100%  
(salaire incendie, hydro Bureau 1/3, hydro garage 1/2) 7 263.18\$
  - Dépense de la Paroisse selon l'entente incendie au % du RFU 37.07%  
(internet, essence, bunker suit, formation, déductions salaires).....3 122.48\$
- Total facture : ..... 10 385.66\$

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser le paiement au montant de 10 385.66\$ pour la facture au 31 janvier 2026.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

---

#### **9.3 RAPPORT ANNUEL PMO 2026 :**

2026.036

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'adopter le plan de mise en œuvre et de l'acheminer à la MRC Drummond.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**

---

#### **9.4 APPEL D'OFFRE CAMION INCENDIE :**

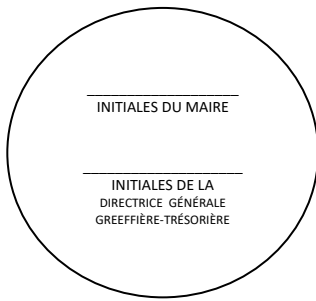
2026.037

Considérant le devis, préparé par les Services Conseils Ghyslain Robert, en collaboration avec le chef pompier, un pompier et un membre du comité ;

Considérant la recommandation du comité incendie en date du 4 mars 2026 d'accepter le devis et d'allé en appel d'offre ;

En conséquence, il est proposé par François Lupien, appuyé par Éric Allard et résolu de demander des prix par appel d'offre publique sur SEAO.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.**



---

**10. VOIRIE ET URBANISME :**

**10.1 COMITÉ CCU :**

2026.038

Considérant que le règlement #381-2010 créant un comité consultatif ;

Considérant que ce comité est formé de 2 membres du conseil municipal et de 3 citoyens ;

Considérant que l'inspecteur municipal sera d'office secrétaire du comité ;

Considérant que le mandat des membres du comité est de 2 ans ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Josiane Leblanc-Danis et résolu à l'unanimité de nommer Madame Clarisse Guilbert et Messieurs Francois Lupien, Éric Allard, Sylvain Allard et Sébastien Francoeur à titre de membres sur le comité consultatif d'urbanisme pour les années 2026 et 2027. Que Monsieur Éric Allard agira à titre de président du comité pour les 2 prochaines années. Stéphane Dionne, maire étant d'office sur tous les comités, agira à titre d'observateur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**10. ACQUISITION D'UNE BARRIÈRE DE SIGNALEUR POUR LE CAMION :**

2026.039

Considérant que les règles sont de plus en plus sévères concernant la sécurité des signaleurs routiers ;

Considérant que l'inspecteur et l'ingénieur sont appelés à agir de façon ponctuelle à titre de signaleur routier lors de certains travaux ;

Considérant que les équipements sur le camion sont insuffisants pour rencontrer les normes du Ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec ;

Considérant les offres reçues :

- Signel 3 936,00 \$, plus taxes,
- GyroXpert 3 899.99 \$, plus taxes,
- Unité Mobile MC 3 745.00 \$, plus taxes,  
modèle fix au centre du camion et sans télécommande sans fils
- Signoplus pas déposé

En conséquence, il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Éric Allard et résolu d'acheter l'unité chez GyroXpert au coût de 3 899.99\$. Vérifier si l'année prochaine on pourra acheter une unité compatible.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

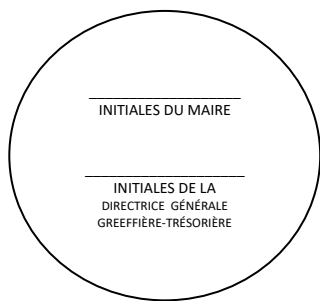
**11. LOISIRS :**

---

**11.1 COMITÉ CEDBC :**

Compte rendu du comité CEDBC

---



## Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

### **11.2 COMITÉ LOISIRS :**

Compte rendu du comité des loisirs

---

### **11.3 COMITÉ BIBLIOTHÈQUE :**

Compte rendu du comité de la bibliothèque

---

### **11.4 COMITÉ MADA :**

Rencontre comité MADA

## **12. HYGIÈNE DU MILIEU :**

### **12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT-FRANÇOIS :**

Compte rendu de la séance du conseil d'administration.

---

#### **12.1 LIVRAISON COMPOST 2026 :**

2026.040

Considérant que suite à nos collectes de compost 2025-2026, Gaudreau nous offre du compost gratuit ;

Considérant que cette initiative vise à remercier et à souligner la participation des citoyens à la collecte et au compostage tout au long de l'année ;

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Karina Poudrier et résolu de demander 2 voyages de 30 tonnes et d'assumer les frais de transport.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

## **13. VARIA :**

2026.041

### **EMBAUCHE INGÉNIEUR – CONTRAT DE TRAVAIL :**

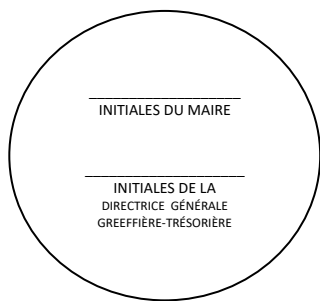
Considérant que l'entente intermunicipale ingénieur avec la municipalité St-Félix prendra fin en août 2026 ;

Considérant que la municipalité souhaite poursuivre sa collaboration avec monsieur Jean-Philippe Girouard pour une période de trois (3) ans ;

Considérant Contrat de travail de 3 ans Jean-Philippe est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Josiane Leblanc-Danis et résolu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer au nom de la municipalité un contrat de travail pour une durée de trois (3) ans avec monsieur Jean-Philippe Girouard. Que la municipalité offrira le service de location des services d'ingénieur aux municipalités intéressés à signer une entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse  
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

---

**14. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS :**

Chaque membre du conseil fait un résumé des activités du mois selon leur comité respectif.

---

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS :**

La parole est donnée aux gens présents dans la salle. Les sujets des questions sont sur les loisirs, remises chemin Ministère des Transports, garde-fou, élections,

---

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

2026.042

Il est proposé par Josiane Leblanc-Danis et résolu de lever l'assemblée à 21h 21.

\_\_\_\_\_  
Stéphane Dionne  
Maire

\_\_\_\_\_  
Valérie Aubin, dma  
Directrice générale / greffière-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

---

Valérie Aubin, dma  
Directrice générale / greffière-trésorière

---